Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes

DECISION TARIFAIRE N°581 PORTANT MODIFICATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE S.E.S.S.A.D. - I.M.E DE NIORT - ADAPEI - 790016224

Le Directeur Général de l'ARS Poitou-Charentes

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles;

VU le Code de la Sécurité Sociale;

VU la loi n° 2014-1554 du 22/12/2014 de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 publiée au Journal Officiel du 24/12/2014;

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles;

VU l'arrêté ministériel du 30/04/2015 publié au Journal Officiel du 10/05/2015 pris en application de l'article L.314.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2015 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés;

VU la décision du directeur de la CNSA en date du 11/05/2015 publiée au Journal Officiel du 19/05/2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;

VU l'arrêté du 17 juillet 2015 portant nomination de M. François FRAYSSE par intérim en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Poitou-Charentes;

VU l'arrêté en date du 12/01/1994 autorisant la création d'une structure SESSAD dénommée S.E.S.S.A.D. - I.M.E DE NIORT - ADAPEI (790016224) sise 41, RTE DE CHERVEUX, 79000, NIORT et gérée par l'entité dénommée ADAPEI 79 (790009294);

VU la décision tarifaire initiale n° 59 en date du 17/07/2015 portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2015 de la structure dénommée S.E.S.S.A.D. - I.M.E DE NIORT - ADAPEI - 790016224.

DECIDE

ARTICLE 1ER La dotation globale de soins pour l'exercice budgétaire 2015, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 est modifiée et s'établit à : 676 849.92 € (modifiée)

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée S.E.S.S.A.D. - I.M.E DE NIORT - ADAPEI (790016224) sont modifiées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	38 429.10
	- dont CNR	978.29
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	662 659.24
	- dont CNR	17 461.24
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	64 276.58
	- dont CNR	524.58
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	765 364.92
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	676 849.92
	- dont CNR	18 964.11
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	24 098.60
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0.00
	Reprise d'excédents	64 416.40
	TOTAL Recettes	765 364.92

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €

ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 56 404.16 €;

Soit un tarif journalier de soins de 0.00 €.

ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 17, cours de Verdun , 33074, BORDEAUX Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture DEUX-SEVRES.

ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Poitou-Charentes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «ADAPEI 79» (790009294) et à la structure dénommée S.E.S.S.A.D. - I.M.E DE NIORT - ADAPEI (790016224).

FAIT A Poitiers , LE 29 OCT. 2015

Le directeur général
Le Directeur Général par intérim
La Responsable du Pôle médico-social,

François FRAYSSE

Caroline SAULNIER